

R R E G O P

Critères de départ à la retraite



Des modifications à notre régime de retraite (RREGOP) entreront en vigueur au cours des deux (2) prochaines années.

Voici la synthèse des principaux changements à venir :

<u>Critères</u>	<i>Dispositions actuelles</i>	<i>Modifications à venir</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
<i>Âge de la retraite sans réduction</i>	60 ans	61 ans	1 ^{er} juillet 2019
<i>Rente sans réduction</i>	35 années d'admissibilité	35 années de service ou 60 ans d'âge + 30 ans d'admissibilité	1 ^{er} juillet 2019
<i>Réduction actuarielle (pénalité)</i>	4 % par année (0,33 % par mois)	4 % par année (0,33 % par mois)	En vigueur jusqu'au 30 juin 2020
		6 % par année (0,5 % par mois)	1 ^{er} juillet 2020

Pour les enseignantes et enseignants qui ont signé une entente de retraite progressive avant le 8 septembre 2016, les dispositions actuelles continuent de s'appliquer.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Guy Croteau
Secrétaire trésorier